

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Megan ELF Montage

Megan Barthélémy

Auto-entreprise domiciliée à Saverne (67700)

SIRET : 95378798300022

Email : meg.elfmontage@gmail.com

Dernière mise à jour le 08/05/2026

Article 1 : Objet et champ d'application

Ces CGV s'appliquent exclusivement aux prestations de service réalisées par Megan ELF montage, ci-après dénommée « le Prestataire ».

Toute acceptation de devis implique l'acceptation sans réserve de ces CGV, qui prévalent sur tout document Client, sauf accord écrit dûment signé par le Client et le Prestataire.

Article 2 : Devis et commande

Les devis sont valables 30 jours à compter de la date d'émission, sauf exception indiquée sur le devis.

La commande devient ferme et définitive après :

- Signature datée du devis avec mention manuscrite « Bon pour accord »
- Versement d'un acompte de 40 %

Toute modification demandée par le Client fera l'objet d'un nouveau devis, pouvant entraîner un ajustement des frais et des délais.

Article 3 : Prestations

Le Prestataire propose les services suivants :

- Pré-production (storyboard, script, recherches, entretiens si applicable)
- Captation vidéo
- Post-production
- Motion design

Le Prestataire offre une expertise en Sciences et Technologie.

Les prestations sont détaillées dans le devis qui aura été accepté par le Client.

Article 4 : Prix et paiement

Les prix indiqués sont en euros, hors-taxes (TVA non-applicable selon l'article 293 B du CGI).

Un acompte de 40 % est demandé à l'acceptation du devis, le solde se fait à la livraison.

Les prix comprennent uniquement les prestations indiquées dans le devis. Toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un nouveau devis, soumis à acceptation du Client.

Sauf mention contraire indiquée sur la facture, le délai de règlement du solde est de quinze jours ouvrables à compter de la date de la facture. En cas de retard de paiement, une pénalité de trois fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Article 5 : Validation et révisions

Le nombre de révisions incluses après livraison est indiqué dans le devis. Une révision correspond à un ensemble de modifications demandées en une seule fois sur une version livrée. Au-delà du nombre de révisions incluses, toute révision supplémentaire fera l'objet d'une facturation.

La réception intervient de plein droit dans l'une des deux hypothèses suivantes, selon laquelle intervient en premier :

- À l'expiration d'un délai de cinq jours ouvrables à compter de la mise à disposition des fichiers, sans réserves écrites motivées du Client au Prestataire
- À la date de l'évènement pour lequel la prestation a été commandée (telle que précisée au bon de commande ou brief initial), dès lors que le Client en a fait usage effectif

Passé ce délai, la livraison est réputée conforme et définitivement acceptée, entraînant l'exigibilité immédiate du solde facturé. Toute contestation postérieure est irrecevable, sauf vice caché démontré dans les huit jours suivant la découverte.

Article 6 : Livraison et réception

Les livrables sont transmis au Client par voie dématérialisée. Sauf accord préalable entre le Client et le Prestataire, le Prestataire choisit le médium approprié.

Le Prestataire conserve les fichiers pendant une durée de deux mois après livraison. Passé ce délai, le Prestataire supprimera les fichiers. Néanmoins, le Client peut demander un allongement de la durée de

sauvegarde des fichiers par le Prestataire. Cet allongement fera l'objet d'un devis soumis à acceptation du Client, avec règlement complet de la facture immédiatement après l'acceptation du devis. Dans ce cas, l'acompte de 40 % n'est pas applicable.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Le Prestataire conserve les droits moraux sur son travail (article L121-1 du code de la Propriété Intellectuelle).

À compter du règlement du solde de la facture, le Prestataire cède le droit de reproduction et de représentation de son travail au Client. Sauf mention contraire au devis, le Client ne peut pas revendre le travail du Prestataire à un tiers.

Le Prestataire peut demander au Client à ce qu'il soit crédité lors de la diffusion.

Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser son travail à des fins de promotion de son activité, sauf demande contraire expresse du Client.

Article 8 : Garanties et responsabilité

Le Prestataire a une obligation de moyens envers le Client. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée par le Client et est limitée au montant des sommes effectivement perçues au titre de la prestation mise en cause.

Sauf mention contraire au devis, le Client dispose d'une garantie de conformité technique d'un an à compter de la livraison.

Le Client est seul responsable :

- De l'obtention des autorisations nécessaires (droits à l'image, droits musicaux, autorisations de tournage...)
- Du contenu fourni et de sa conformité aux lois en vigueur
- De l'utilisation faite des livrables

Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'une malfaçon dont le Client est seul responsable.

Article 9 : Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, dans les délais convenus au devis ou dans le brief, l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation, notamment :

- Fichiers bruts (rushes) dans un format compatible (MP4, MOV, RAW...) et d'une qualité technique suffisante (résolution, exposition, son)

- Assets graphiques (logos, typographies, charte graphique, animations) qu'il souhaite voir respectés par le Prestataire
- Brief écrit détaillé (durée, style, références, musique, ton...)
- Textes, sous-titres, voix-off et tout autre élément éditorial nécessaire au montage et qu'il souhaite voir respectés par le Prestataire

Le cas échéant, il s'engage également à faciliter l'accès aux lieux de tournage et assurer la sécurité du Prestataire. Ce dernier se réserve un droit de retrait s'il estime que sa sécurité n'est pas assurée.

Le Client reconnaît que tout retard de fourniture des éléments entraîne automatiquement un report équivalent du délai de livraison, sans pénalité ni responsabilité du Prestataire. En cas de retard supérieur à quatorze jours ouvrables, la prestation pourra être facturée à hauteur du travail déjà engagé.

Le Client garantit être titulaire des droits sur l'ensemble des éléments transmis (images, musiques, séquences tierces). Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de toute infraction aux droits d'auteur résultant de fichiers fournis par le Client.

Le Client s'engage à répondre aux demandes de validation ou retours dans un délai de cinq jours ouvrables, sauf mention contraire dans le devis ou le planning. Au-delà, le Prestataire se réserve le droit de décaler le planning ou de facturer toute reprise liée à ce délai.

Le Client s'engage à régler l'acompte de 40% à la signature du devis et le solde à la livraison, conformément à l'Article 4. Tout retard de paiement entraîne l'application des pénalités prévues aux CGV.

Le Client s'engage à ne pas divulguer les méthodes, outils ou processus de travail du Prestataire à des tiers.

Article 10 : Confidentialité

Le Prestataire s'engage à ne pas diffuser les informations confidentielles du Client qui lui seraient communiquées dans le cadre de la mission, sauf accord écrit et dûment signé du Client.

Conformément au RGPD, les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution de la prestation et de la gestion de la relation commerciale. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 11 : Annulation

En cas d'annulation par le Client :

- Plus de quatorze jours calendaires avant le début de la prestation : le Prestataire lui rembourse l'acompte perçu, déduction faite de 30 % de frais de gestion

- Entre sept et quatorze jours calendaires avant le début de la prestation : le Prestataire conserve l'entièreté de l'acompte perçu
- Moins de sept jours calendaires avant le début de la prestation : le Prestataire conserve l'entièreté de l'acompte perçu et le Client paie 75 % du solde restant
- Après le début de la prestation : le Prestataire conserve l'entièreté de l'acompte perçu et le Client paie 100 % du solde restant

En cas d'annulation par le Client pour cause de force majeure (telle que définie ci-après), le Client ne doit au Prestataire que le règlement des prestations effectivement réalisées à la date de survenance de l'événement, établies par le Prestataire sur la base d'un état d'avancement détaillé. L'acompte versé est imputé sur ce montant, et le solde éventuel est remboursé ou facturé selon le cas.

En cas d'annulation par le Prestataire, sauf force majeure, l'acompte est intégralement remboursé. En sus, le Prestataire s'efforcera, dans la limite de sa capacité, de trouver une solution de remplacement.

En cas d'annulation par le Prestataire pour cause de force majeure (telle que définie ci-après), le Client ne doit que le règlement des prestations effectivement réalisées à la date de survenance de l'événement, établies par le Prestataire sur la base d'un état d'avancement détaillé. L'acompte versé est imputé sur ce montant.

Cas de forces majeures :

- Maladie grave ou hospitalisation
- Décès du Prestataire ou d'un de ses proches
- Décès du Client
- Catastrophe naturelle ou technologique
- Attentat ou acte de guerre
- Toute circonstance extérieure, imprévisible et irrésistible (article 1218 du Code civil)

En cas de force majeure, la partie concernée fournit à l'autre un justificatif dans les meilleurs délais.

Article 12 : Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, le Client et le Prestataire s'engagent à chercher une solution amiable avant d'engager toute action judiciaire.

En cas d'échec de la médiation, tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire.

Article 13 : Acceptation des CGV

La signature du devis vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.